

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR  
SEANCE DU 17 DECEMBRE2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sur la convocation de Monsieur NADAL Jeannik, maire.

Date de la convocation : 05 décembre2018

**Présents** : NADAL Jeannik, RIBIERE Patrick, MORTIER Priça, FAURE Stéphane, CLAUZURE Françoise, ROUCHAUD Joël, MOSCATELLI Alain, VERWAERDE Myriam, BOISSEL Christian, SABATER Laetitia lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

**Absents excusés** : NADAL Lionel.

**Procuration** :

**Secrétaire de séance** : Mademoiselle CLAUZURE Françoise.

**Procès-verbal de la séance du 05 novembre2018**

- Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2018

**Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 14 novembre2018.**

- Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 14 novembre2018.

**OBJET : Convention d'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage  
DELIBERATION N°35/2018**

La commune de Saint Victor souhaite conduire un programme d'aménagement du bourg. Une étude de faisabilité a été réalisée par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24). L'opération doit désormais être conduite par une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confier à l'ATD 24 une mission d'assistance technique afin d'élaborer le programme des travaux et assister la Commune, maître d'ouvrage, pour la procédure de recrutement du maître d'œuvre de cette opération.

Cette prestation serait rémunérée au prix de 2 240 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de confier à l'ATD 24 une mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour le programme d'aménagement du Bourg,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prévoit une rémunération de 2 240 € hors taxes.

**OBJET : Projet d'aménagement du Bourg  
DELIBERATION N° : 36/2018**

## ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 34-2018 DU 5 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité de l'aménagement du Bourg de Saint-Victor réalisée par l'Agence Technique Départementale (ATD) et par le service des routes du Conseil départemental (UA de Ribérac).

Les aménagements concernent la place Paul-Rouchaud (place de l'Eglise) et le carrefour du CD 104<sup>E</sup> et de la Grand-Rue.

L'aménagement de la Grand-Rue fera l'objet d'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 159 958 € hors taxes, dont 146 715 € de travaux.

Les travaux sont prévus en 2019.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de l'opération :

Montant total HT de l'opération : 159 958 €

Subvention de l'Etat (DETR) : 44 014 € (soit 30 % du montant des travaux)

Subvention du Conseil départemental : 39 989 € (soit 25 % du montant de l'opération)

Autofinancement communal : 75 955 €

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise et du carrefour du CD104E avec la Grand-Rue.
- Valide le montant de l'opération, soit 159 958 € hors taxes,
- Adopte le plan de financement,
- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux de 30 % du montant hors taxes des travaux, soit 44 014 €,
- Sollicite une subvention du Conseil départemental au taux de 25 % du montant hors taxes de l'opération, soit 39 989 €,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires.

**OBJET : Proposition du SDE24 pour groupement de commande  
DELIBERATION N°37/2018**

Monsieur le Maire présente une proposition de groupement de commande pour l'achat d'énergies et de travaux, fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique avec le SDE 24.

Après en avoir donné lecture et avoir vu tous les points de la convention, le conseil municipal décide de ne pas participer à ce groupement de commande.

**OBJET : Délibération Modification budgétaire**  
**DELIBERATION N° : 38-2018**

### Budget général

<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépense des crédits</u>	<u>Recettes des crédits</u>
<u>D</u> <u>fonctionnement</u> <u>6531</u>	<u>Indemnités</u>	<u>+80.00</u>	
<u>D</u> <u>fonctionnement</u> <u>66111</u>	<u>Intérêts</u>	<u>-80.00</u>	
<u>Total budget</u>		<u>+0.00</u>	<u>+0.00</u>

### Questions diverses

#### Vœux de la Commune.

Ils auront lieu le dimanche 6 janvier à midi.  
Rendez-vous à 10 h 30 pour préparer la salle.

#### Bulletin communal.

Des devis ont été sollicités auprès de la SPP (prestataire habituel) et de Copiplan pour 200 exemplaires en 48 pages.

Prix TTC	SPP	Copiplan
Version noir et blanc	390,35 €	524 €
Version couleur	727,95 €	752 €

Le Conseil municipal décide de faire imprimer le bulletin communal en couleurs par la SPP. La commande sera de 190 exemplaires de 44 pages.  
L'an prochain un devis sera demandé à N'Système à Ribérac.

#### **Vente des peupliers de Chantemerle.**

L'abattage se fera dès que les conditions météo le permettront

#### **Boîte à livre**

Joël Rouchaud propose l'installation d'une boîte à livres

## Défibrillateur

Il est envisagé l'installation d'un défibrillateur.

<i><b>NOM - PRENOM</b></i>	<i><b>SIGNATURE</b></i>
<i>NADAL Jeannik</i>	
<i>RIBIERE Patrick</i>	
<i>MORTIER Priça</i>	
<i>FAURE Stéphane</i>	
<i>CLAUZURE Françoise</i>	
<i>ROUCHAUD Joël</i>	
<i>MOSCATELLI Alain</i>	
<i>NADAL Lionel</i>	
<i>VERWAERDE Myriam</i>	
<i>BOISSEL Christian</i>	
<i>SABATER Laetitia</i>	